

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 31 (1939)
Heft: 1

Artikel: Chronique de l'année 1938 en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exercice 1938/39 exigera même une somme de 39,355,000 couronnes. Provisoirement, les recettes atteignent 23,500,000 couronnes.

La limite d'âge de 70 ans est très élevée, c'est pourquoi un nouveau projet du gouvernement prévoit une aide en faveur des individus âgés de 65 ans qui ne sont plus en mesure de travailler, de même que pour les infirmes et les aveugles.

Au sein du mouvement ouvrier norvégien, la nouvelle assurance fait l'objet de divergences de vues. Alors que quelques-uns y voient une « réalisation socialiste dans la société actuelle » (par exemple Inge Debes, président de la commission de politique sociale du parlement) les autres attirent l'attention sur les graves lacunes du financement. Quoi qu'il en soit, la dépense importante que l'assurance-vieillesse représente dans le cadre des dépenses sociales souligne abondamment la nécessité et l'urgence du besoin qui vient d'être ainsi couvert. Par ailleurs, c'est la tâche d'une démocratie sociale que d'épargner à ses ressortissants les affres d'une vieillesse miséreuse.

Chronique de l'année 1938 en Suisse.

- 30 janv.: Le peuple vaudois accepte par 34,798 voix contre 12,700 la loi portant interdiction des organisations communistes.
- 11 févr.: Le Mouvement des lignes directrices dépose une demande d'initiative recouverte de 289,765 signatures et visant à sauvegarder les droits démocratiques.
- 20 févr.: L'article constitutionnel sur la reconnaissance du romanche comme quatrième langue nationale est accepté par 574,991 voix contre 52,827. L'initiative demandant le contrôle de l'industrie privée des armements est repoussée par 418,021 contre 65,938 et par tous les cantons; le contre-projet est accepté par 394,052 voix contre 149,025 et par tous les cantons.
- 18 mars: Le Conseil fédéral dépose un projet d'article constitutionnel sur la réforme des finances fédérales.
- 21 mars: L'annexion de l'Autriche par le Troisième Reich ayant semé du trouble dans notre population, le Conseil fédéral donne lecture aux Chambres d'un manifeste exprimant la volonté inébranlable du peuple suisse de se défendre coûte que coûte. Toutes les fractions des Chambres répondent par un manifeste commun exprimant la même volonté.
- 22 mars: Le Conseil national accepte, par 95 voix contre 19, la loi portant réorganisation des C.F.F. (les articles sur le personnel sont laissés de côté).
- 30 mars: L'Assemblée fédérale accepte sans opposition l'arrêté fédéral destinant un crédit supplémentaire de 15 millions au soutien du prix du lait.

- 4 mai: Le comité d'action pour l'initiative sur le transport des marchandises (Litra) dépose ses listes recouvertes de 384,760 signatures.
- 10 mai: Le Conseil fédéral publie un rapport sur l'initiative du Mouvement des lignes directrices contre l'emploi abusif de la clause d'urgence.
- 7 juin: Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un projet constitutionnel relatif au renforcement de la défense nationale et la création d'occasions de travail; il propose un crédit de 400 millions.
- 21 juin: L'impôt à la source des revenus des capitaux est repoussé au Conseil national, par 80 voix contre 63.
- 24 juin: En votation finale, le Conseil des Etats accepte les articles financiers par 18 voix contre 11; le Conseil national les repousse par 62 voix contre 61.
- L'Assemblée fédérale accepte la loi fédérale sur l'âge minimum d'entrée dans la vie professionnelle portant ce dernier de 14 à 15 ans.
- 1^{er} juill.: Le Conseil fédéral décide de proposer aux Chambres la prolongation de trois ans du droit fiscal de nécessité.
- 3 juill.: Le Code pénal suisse est accepté par 358,438 voix contre 312,030.
- 2 août: Les représentants des quatre grandes fractions parlementaires décident de soumettre au peuple un projet de réforme transitoire des finances fédérales.
- 10 août: Une conférence des représentants de tous les groupes parlementaires met au point ce projet.
- 9 sept.: Le Conseil fédéral propose aux Chambres de voter un crédit de 70 millions comme avance sur la somme qui sera prévue dans le programme de création d'occasions de travail.
- 20 sept.: Le Conseil national rejette par 80 voix contre 60 l'initiative contre les abus de la clause d'urgence et accepte le contre-projet du Conseil fédéral.
- 30 sept.: Au Conseil national, les articles constitutionnels relatifs au droit fiscal de nécessité sont acceptés par 95 voix contre 3; les socialistes et les démocrates se sont abstenus; au Conseil des Etats, le projet est accepté par 29 voix.
- 11 nov.: L'Assemblée fédérale vote un crédit de 70 millions pour le renforcement de la défense nationale et la création d'emplois; ce crédit constitue une avance sur le grand programme envisagé.
- 27 nov.: En votation populaire, le régime transitoire des finances fédérales est accepté par 509,387 voix contre 195,538 et par 24 cantons contre un.
- 5 déc.: M. le conseiller fédéral Meyer démissionne.
- 8 déc.: Le grand comité du Mouvement des lignes directrices décide de retirer l'initiative contre les atteintes aux droits démocratiques en faveur du contre-projet de l'Assemblée fédérale.
- 15 déc.: M. Wetter est élu conseiller fédéral par 117 voix contre 98 à M. Klöti.